

## **BULLETIN MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BUTTEAUX**

**Arrondissement d'Avallon**

**Mairie Tel: 03.86.43.23.34**

***mairie.butteaux@gmail.com***

**(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)**

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal  
du 29 Janvier 2025**

**Nous vous en souhaitons bonne lecture**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Brigitte Mounier ayant donné  
procuration à Gilbert Villain

### **OUVERTURE DE POSTE DE REDACTEUR DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Dans le but de valoriser les carrières des secrétaires de mairie, l'état ouvre la possibilité d'accélérer la montée en grades des personnels administratifs. Actuellement notre secrétaire est rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe depuis le début de l'année 2024. Suivant la disposition de l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, elle peut prétendre au poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Au vu de ces éléments, le Maire propose de créer un emploi permanent de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 17h30 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025.

La commune de Venizy ainsi que le Syndicat Mixte de Villiers Vineux, avec lesquels nous partageons ce temps d'employé, ont déjà pris cette disposition.

Le Conseil accepte cette ouverture de poste à l'unanimité.

### **PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LA PRÉVOYANCE**

La loi, encore elle, a redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents et impose une participation obligatoire de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Afin de nous conformer à cette obligation, et après consultation des collectivités avoisinantes, Michel Fourrey propose de fixer cette participation à 25 € par mois.

Le Conseil accepte cette disposition à l'unanimité.

**CONTRAT GROUPE DU CDG  
PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LA PREVOYANCE ET POUR LA  
MUTUELLE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026**

Dans le même contexte, la participation des collectivités pour la couverture du Risque de « Santé » sera rendue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

Le centre de Gestion 89, qui gère la carrière des agents territoriaux de l'Yonne, a fait un appel d'offre semblant avantageux par rapport à nos recherches internes.

Il est proposé d'adhérer à la convention de participation pour la couverture risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion facultative auprès de l'organisme assureur « Collecteam - Allianz – vie » au bénéfice de l'ensemble des agents de la Mairie de Butteaux pour un montant de 25 € par agent.

Et d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque « Santé » et au contrat collectif à adhésion facultative auprès de l'organisme assureur « Mutuelle Nationale Territoriale » au bénéfice de l'ensemble des agents de la mairie de Butteaux, le tout à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 pour un montant de 15 € par agent.

Le Conseil accepte cette délibération à la majorité moins une abstention.

**AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Les collectivités peuvent engager des dépenses avant le vote de leur budget. Cette possibilité est prévue à l'article L. 1612-1 du CGCT. Pour les dépenses d'investissement, nous pouvons également « engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Pour notre commune le budget voté en 2024 s'élevant à 285 203.74 €, c'est plus de 70 000 € que nous pourrions débloquer si urgence.

Nous avons pris à notre charge les frais de réalisation d'une voie de circulation entre la rue de la cure et la salle communale. Comme annoncé ce projet a donné lieu à l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental. Si le temps le permet, cette action sera réalisée et devra donc être payée avant le vote du budget. Le coût en sera de 5 500 € TTC.

Comme déjà annoncé, le Foyer Rural prendra à sa charge le coût résiduel HT moins le montant de la subvention accordée.

Deuxième point, l'ordinateur de l'école maternelle de La Chaussée est hors service, il est également à remplacer au plus vite.

Un devis de notre prestataire informatique se monte à 427.92 € HT.

Le Maire demande l'autorisation d'engager ces deux dépenses avant le vote du budget.

Le Conseil accepte de réaliser ces dépenses avant le vote du budget à l'unanimité.

### **CONVENTION AVEC LE FOYER RURAL**

Faisant suite à notre dernière réunion et suivant les observations émises, Le Maire propose d'accepter les ajouts suivants :

- « D'autoriser le Foyer Rural de Butteaux à faire des aménagements tels que terrain de pétanque, tables, bancs jeux sur le terrain attenant à la salle communale »
- 
- « De préciser que le Foyer Rural de Butteaux gère les animations de la semaine, du lundi au vendredi inclus, et que toute nouvelle activité devra être avalisée par celui-ci afin de ne pas perturber ou faire doublon avec celles déjà mises en place »

Après débat les membres du Conseil évoquent l'entretien du terrain derrière la salle communale et des aménagements installés et souhaiterait que l'association s'en charge.

Ce paragraphe sera ajouté au projet de convention qui devra passer pour acceptation devant le conseil d'administration du Foyer Rural.

Il est évoqué également que les activités présentes pourrait donner lieu à des facturations d'électricité.

Le Maire précise le contexte particulier de la cession de la salle communale à la commune, qu'il souhaiterait que celle-ci reste un lieu de rencontre et de partage, et qu'elle soit occupée le plus souvent possible à titre gracieux pour des actions bénéficiant à la population. (Dont les habitants payent déjà les frais d'exploitation dans leurs impôts).

Le Conseil pourrait envisager une hausse de tarif de location pour les extérieurs.

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

En vue de la préparation du budget 2025, il est proposé de lister les projets sur lesquels le Conseil pourrait travailler :

- Changer l'ordinateur de l'école maternelle de La Chaussée,
- Réaliser la circulation douce entre la rue de la Cure et la salle communale (Doit-on prévoir un balisage lumineux le long de cette voie ?)

Ces deux premiers points étant déjà débattus sont rajoutés :

- Le bordurage et la sécurisation de la rue de l'Armançon et de la rue de l'Armanche (projet déjà débattu en attente de concertation avec les services du Département)
- Le contrôle et la fixation de certains regards d'eau pluviale à La Chaussée (dont un pris en charge par le Département)
- Pose d'un ralentisseur rue des Charmes,
- Il semblerait utile de poser prises et éclairages au dos de la salle communale,
- La pose d'une plaque de rue et des numéros manquants des habitations (nous avons 3 devis)
- Fleurissement Cour Mourlon,
- Fourniture du béton d'une partie de la grange communale, (la mise œuvre étant réalisée par des bénévoles)
- Il faudra envisager le changement des plaques du plafond de la salle communale, voire de son mode de chauffage très énergivore et difficile à utiliser.
- Changement d'une grille de regard rue du Soleil Levant (2 devis),
- Devenir du terrain de tennis,

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Dégâts de la tempête du 31 Juillet

Le montant des devis de réparation suite à la tempête du 31 Juillet dernier s'élève à 12 640.58 €. Une première proposition de remboursement de notre assurance a été chiffrée à 9 821.27 €. Relevant des erreurs (oubli de la TVA, diminution arbitraire de certains postes etc.) une réclamation a été produite donnant lieu à une deuxième évaluation cotée à 12 105.92 €.

Toutes nos réclamations n'ayant pas été prises en compte, une deuxième, et nous l'espérons, dernière réclamation a été produite.

Nous sommes en attente de leur offre

Cimetière : L'allée supplémentaire a été réalisée pour la somme de 565.20 € à la satisfaction des riverains.

### Voirie :

- L'avaloir cassé devant le garage Lemonnier a été réparé
- La communauté de Communes a tenu sa réunion de la commission voirie. Pour l'année 2025, la ruelle du Pralat a été retenue pour la somme de 3 000 €. L'enrobé sur le Parking de la salle communale sera, lui, différé sur l'année 2026. Son coût est évalué à 8 575 €. (Les deux opérations étant financées à hauteur de 85% par la Communauté de Communes)
- Il est évoqué également la détérioration de la route du cimetière, les drains posés n'assurant plus l'étanchéité du revêtement. Un rendez vous à été pris avec la Communauté de Communes pour effectuer les métrés définitifs des travaux à réaliser et voir la solution à mettre en œuvre pour cette dégradation.

Cour Mourlon : Le démoussage du local de la Mairie dans la Cour Mourlon a été réalisé. L'ouvrier l'ayant effectué nous a alerté de la faiblesse de certaines lattes. Une visite de la couverture de ce bâtiment est à prévoir.

Fenard : Nous nous étions étonnés du montant anormalement élevé de la facture de notre prestataire qui nous réalise l'entretien de nos chemins et fossés. Après réclamation, celle-ci a été annulée et remplacée par une nouvelle d'un montant de 4 848 €, chiffre conforme à nos dépenses habituelles pour cette action.

Journée du Patrimoine : Mr Gérard ROUSSEL rappelle qu'un habitant restaure des bateaux miniatures anciens, et que son travail est reconnu de notoriété nationale. Ce dernier a proposé d'en faire une exposition. Il décide de faire une exposition à l'Eglise lors des Journées du Patrimoine. Un contact doit être pris auprès de l'intéressé.

Formation défibrillateur : La formation défibrillateur aura lieu le vendredi 14 Mars 2025 à 19H à la salle communale « Jacques HEBERT ».  
« Formation gratuite pour tous les habitants ».

### Divers :

- Mme Monique LABARTHE signale que des « plaques » tombent au Columbarium,
- Mr Aurélien CANET demande quand aura lieu le traçage des lignes blanches sur la route. Il est répondu que dès que la météorologie sera favorable les peintures seront réalisées.
- Mme Marie-Hélène JARDEL signale le pont menant à SOUMAINTRAIN dangereux. Mr Aurélien CANET précise que c'est un pont Départemental, (qui n'est pas de la compétence de la commune) et qu'il est contrôlé deux fois par an. Il demande par la même occasion, où en est le diagnostic des ponts effectués sur la Commune.
- Me Aurélien CANET demande si l'épareuse stationnée dans la cour de la Communauté de Communes Serein Armance, ne pourrait pas être mise à disposition des communes adhérentes.

- Suite aux travaux de chauffage à l'école Maternelle de La-Chaussée, il est demandé de faire une analyse des dépenses d'EDF. L'analyse sera faite dès qu'il y aura assez de recul.

Distribution de colis de fin d'année: Devant le nombre de personnes absentes lors de la distribution des colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans, il est préconisé d'alerter les administrés par panneau Pocket sur le jour et la plage horaire choisis pour la distribution.

Le Repas du CCAS a été un grand succès, grâce à notre fidèle Traiteur : « Aux saveurs Festives », une soixantaine de personnes, toutes générations confondues, ont partagé ce moment convivial.

